

# Premiers chiffres sur l'usage des puffs chez les jeunes

Une étude révèle que la majorité des 14 à 25 ans ont déjà testé la cigarette électronique jetable et un-e jeune sur huit en consomme fréquemment. Pour protéger la jeunesse, les réglementations doivent être renforcées.



© Unisanté Quelque 1'362 jeunes de 14 à 25 ans ont répondu à un sondage lancé par Unisanté et Promotion santé Valais en août 2022. Les résultats montrent que 91% d'entre elles et eux disent connaître les puffs ; 59% avouent en avoir déjà consommé au moins une fois et 12% en consomment fréquemment, c'est-à-dire plus de dix jours durant le dernier mois. Rappelons que 19% des 15-24 ans fument quotidiennement en Suisse (OBSAN, 2017). Conçu pour un public jeune, l'attrait pour ces cigarettes électroniques jetables repose sur les goûts (63%), l'absence d'odeur de tabac (40%) et la facilité d'utilisation (30%). Elles sont surtout consommées dans les soirées ou les fêtes (59%) et à domicile (40%).

## Accès incontrôlé et fort risque de dépendance

Le sondage met en lumière une autre problématique : les jeunes ont facilement accès aux puffs. Plus de la moitié (54%) relatent avoir acheté leur dernière puff dans un kiosque, sans différence notable entre les cantons ayant restreint ou non la vente de cigarettes électroniques aux mineurs. Par ailleurs, un-e jeune sur cinq rapporte consommer des puffs dont le taux de nicotine, qui peut engendrer rapidement une forte dépendance, dépasse le maximum légal (20 mg/ml). Ces résultats rappellent la nécessité de mettre en place des réglementations et des contrôles visant à protéger la jeunesse.

## Conscient-es des risques

Un-e jeune sur deux a déjà été confronté-e à la publicité pour des puffs, majoritairement sur les réseaux sociaux. Les 14-17 ans y sont davantage exposé-es que les 18-25 ans. En Valais, la loi sur la santé interdit la publicité pour les puffs dans l'ensemble des lieux qui sont accessibles aux mineur-es, comme les kiosques et les commerces. Dans le canton de Vaud, le Conseil d'État vient de soumettre au Grand Conseil un projet de modification de trois lois afin que les produits tels que la cigarette électronique ou les puffs soient soumis au même cadre légal que les cigarettes conventionnelles et le tabac — la publicité et la vente de ces produits aux mineur-es seront ainsi interdites.

Finalement, les 3/4 des jeunes sont conscient-es des risques pour la santé, du potentiel de dépendance et de l'impact environnemental des puffs. Parmi les consommateurs-trices, 2/3 souhaitent arrêter.

(Source : communiqué de presse)

## Informations

- Unisanté Raisons de santé n°344 : [Enquête sur l'usage et les représentations des cigarettes électroniques jetables \(puffs\) parmi les jeunes romand-es](#)
- Addiction Suisse : [Fiche d'information pour les parents](#)